



## SOMMAIRE

Édito du maire P1

La convention d'Aménagement de Bourg P2-3

Conseil Municipal des Jeunes : un été animé! P4

Election Municipales 23 et 30 mars 2014 P5

Manifestations et associations P6-7

Communauté de communes P8

### Fermeture de la mairie

À l'occasion des fêtes de fin d'année, la mairie sera fermée :

- **Jeudi 26 et vendredi 27 décembre 2013**

- **Jeudi 2 et vendredi 3 janvier 2014**

Nous vous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année

## ÉDITO DU MAIRE

Au seuil de l'hiver, voici ce vingt-et-unième bulletin municipal qui fait le point sur les dossiers de la rentrée et consacre quelques pages à des informations d'ordre général.

Cette fin d'année a été marquée essentiellement par le dossier de la Convention d'Aménagement de Bourg. L'étude, confiée au cabinet Michel SOULÉ, est arrivée à terme après plusieurs mois de travail. Le cabinet a rendu sa copie. Une copie qui pouvait faire peur, s'élevant à 1,7 millions d'euros... De fait, les élus, avec l'appui de la dizaine d'habitants qui a suivi les travaux d'étude, ont ramené le projet à une programmation plus modeste, à la mesure des finances de la commune. Vous en trouverez l'exposé aux pages 2 et 3 de ce bulletin. Ce dossier doit maintenant être présenté au Conseil Général de la Gironde d'une part, et à l'Etat d'autre part, pour solliciter des financements.

Vous trouverez aussi dans ce bulletin un dossier d'information sur les modalités des prochaines élections municipales de 2014 qui pour notre commune seront fort différentes des précédentes du fait de la réforme des scrutins. Comme tous les communes de plus de 1000 habitants, ces élections se dérouleront au scrutin de liste à la proportionnelle et selon un certains nombre de règles dont vous trouverez l'exposé en page 5.

Comme à son accoutumée, ce bulletin reprend aussi le compte-rendu de nombre de manifestations qui ont eu lieu sur la commune ces derniers mois, et fait le point sur les travaux réalisés et en cours.

Les élus ont aussi beaucoup travaillé sur le projet de fusion des intercommunalités. Le 1<sup>er</sup> janvier 2014, les CdC du Pays de Langon, du Pays Paroupian et du canton de Villandraut seront réunis en une nouvelle CdC Sud Gironde sous présidence de Philippe Plagnol. C'est un nouveau chapitre qui s'ouvre. Vous en trouverez les premiers pas page 8.

Sachez enfin que le Conseil Municipal a pris acte de la démission de Denis ALPHA. Dans une lettre adressée au Conseil, il a estimé ne plus disposer de la confiance nécessaire pour poursuivre son engagement.

Nous vous souhaitons une bonne lecture, et d'excellentes fêtes de fin d'année.

Laurence Harribey,

Maire

### Heures d'ouverture

lundi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h  
mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h  
*Fermé le jeudi après-midi*

### MAIRIE

### Contacts

9 place du Général Leclerc - 33730 Noailles  
Tél: 05 56 25 35 08 / Fax: 05 56 25 86 49  
Courriel: [mairie.noailles@wanadoo.fr](mailto:mairie.noailles@wanadoo.fr)

. Après plusieurs mois de travail, le cabinet d'architecte de Michel Soulé a remis son rapport d'étude préalable.

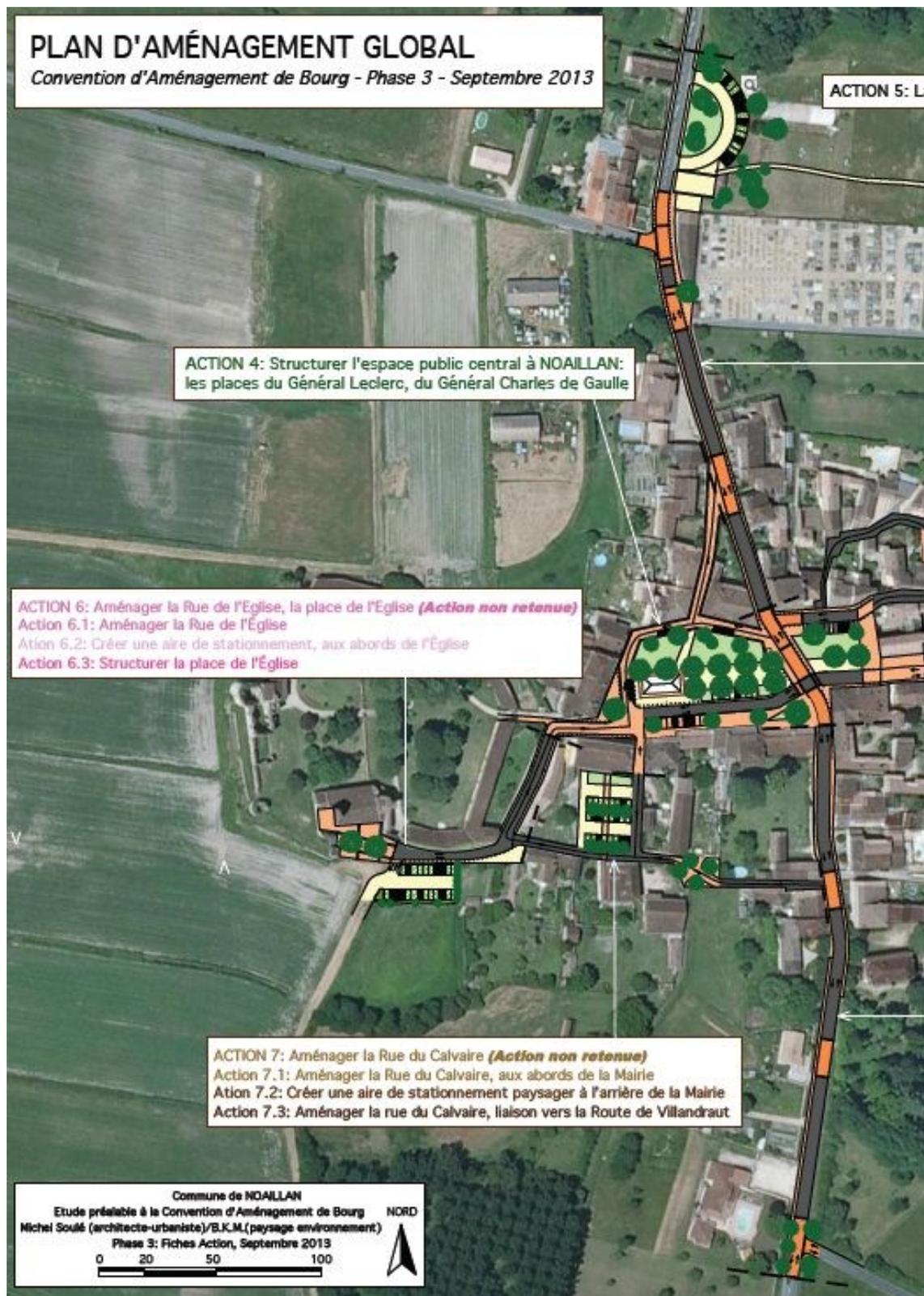
. Un rapport établi en concertation avec le comité de pilotage constitué d'élus, de représentants associatifs, d'une dizaine d'habitants et des techniciens du Conseil Général et de la DDTM qui a permis de donner naissance à un projet d'aménagement de bourg que nous estimons cohérent.

. Le comité de pilotage n'a pas retenu l'ensemble des propositions d'aménagements du cabinet, l'enveloppe globale de 1,7 millions d'euros ne correspondant pas aux possibilités budgétaires de la commune. Le Comité de pilotage en août dernier a donc revu la copie et sélectionné des aménagements essentiels, et tournés vers une sécurisation des accès au bourg, des voies de circulation, en s'attachant également aux cheminements piétonniers et à l'harmonisation architecturale des aménagements projetés.

. C'est à partir de ces nouveaux éléments que le cabinet Soulé a révisé l'étude initiale pour proposer un schéma d'aménagement en adéquation avec les attentes, les besoins et les capacités de la commune.

. Les travaux sont découpés en **5 actions**, organisées par ordre de priorité, pour une enveloppe globale de **710 277,56€ HT**

. Les actions 6 et 7, pour l'aménagement du parking de la mairie, de la ruelle du calvaire et du parvis de l'église, ne sont pas incluses dans la CAB mais sont conservées pour d'éventuels futurs aménagements.



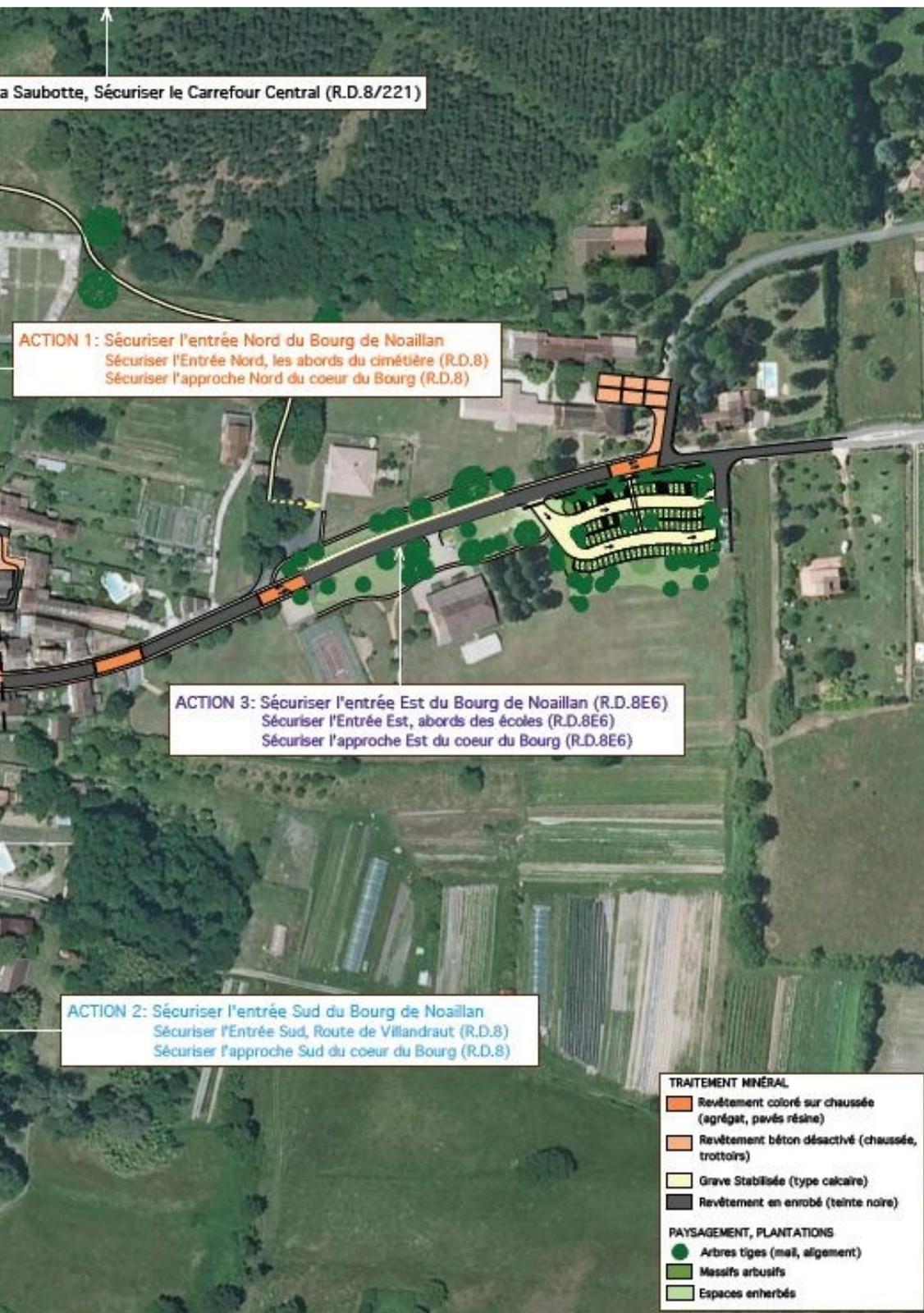
**Action 1 sécurisation de l'entrée nord du bourg (R.D. 8 direction Langon) :** aménagement de plateaux à plat colorés et d'un plateau surélevé et sécurisé

**Action 2 sécurisation de l'entrée sud du bourg (R.D.8 direction Villandraut) :** aménagement de plateaux à plat colorés et d'un plateau surélevé et sécurisé jusqu'au carrefour avec la route de Jeantille, côté droit en direction de Villandraut. **Montant : 75 437,56€ HT**

**Action 3 sécurisation de la route R.D.221 depuis le bourg jusqu'à l'école :** aménagement de plateaux à plat colorés et d'un plateau surélevé et sécurisé

**Action 4 aménagement et harmonisation des places Général De Gaulle et Général Leclerc :** création d'un carrefour sécurisé R.D.8/R.D.221 avec revêtement d'immeubles; nouveau revêtement des places mixte grave calcaire/espace enherbé; reprise des voies existantes autour de la place avec sens de circulation

**Action 5 aménagement du carrefour de La Saubotte au croisement des routes R.D.8 et R.D.221 :** création d'un plateau surélevé, sécurisation de l'entrée



### PROGRAMMATION

. L'instruction du dossier par les services du Conseil Général durera environ deux mois. A l'issue, une réunion dite de « calage » sera organisée dans les locaux du Conseil Général lors de laquelle les techniciens rendront leurs conclusions. Les derniers ajustements seront réalisés.

. La demande de convention avec le Conseil Général sera soumise lors à la commission permanente, nous espérons durant le premier trimestre 2014.

. Les consultations seront lancées pour un marché de maîtrise d'œuvre. Le cabinet d'architecte retenu aura la charge de la direction des chantiers.

. Après étude en commission permanente et en cas d'acceptation du dossier, la Convention d'Aménagement de Bourg sera signée entre la commune et le Conseil Général. Les travaux pourront alors débiter. La Convention permettra un co-financement des travaux par le Conseil Général, auquel viendront s'ajouter nous l'espérons une subvention de l'Etat via la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), et un autofinancement communal d'environ 30% du montant total.

**2014/2015 : actions 1, 2 et 3** de sécurisation des entrées de bourg et cheminement vers l'école

**2016/2017 : action 4** d'aménagement des places Général Leclerc et De Gaulle et **action 5** d'aménagement du carrefour de La Saubotte.

risé; signalisation au sol et sur panneaux; aménagement d'un trottoir pour circulation piétonne côté cimetière. **Montant : 142 078,31€ HT**

sécurisé; signalisation au sol et sur panneaux; aménagement d'un trottoir pour circulation piétonne des deux côtés au cœur de bourg; et du cœur de

isé; cheminement piétonnier du bourg jusqu'à l'école avec séparation de la chaussée par poteaux en bois. **Montant : 89 310,56€ HT**

c plateau central surélevé; création d'une voie nouvelle devant le Novalia avec places de stationnement et élargissement des trottoirs en façades  
lacion unique et caniveaux centraux; mise en place de mobilier urbain et points d'éclairages à économie d'énergie. **Montant : 344 804,86€ HT**

crêt de bus existant, aménagement de trottoirs en grave calcaire avec séparation de la chaussée par poteaux en bois. **Montant : 58 646,27€ HT**

### La fête de la Saint -Vincent façon Conseil Municipal des Jeunes



Les Jeunes du Conseil Municipal ont répondu à la proposition du Comité des Fêtes de participer à l'organisation de la fête de la Saint Vincent cette année. Après une rencontre et une séance de travail préparatoire, les jeunes ont décidé d'organiser des jeux traditionnels. Ils se sont investis dans les préparatifs d'une pignata, d'un jeu de tir à la corde, d'une course en sacs et d'un jeu de la savonnette.

Les enfants ont été nombreux à venir participer aux jeux proposés, les plus agiles ont même pu remporter quelques tours de manège et des sachets de bonbons !

Une collaboration qui a fort bien fonctionnée, les jeunes se sont lancés dans cette première organisation et ont pu en tirer une expérience sans aucun doute utile pour une prochaine édition améliorée !



### Séance de cinéma « Intouchable » le 28 septembre

C'était l'un des souhaits des conseillers jeunes, et ils l'ont réalisé. Malgré plusieurs difficultés qui ont contraint à annuler une séance de cinéma initialement prévue en plein air, puis à se confronter à l'interdiction de diffuser en extérieur, les jeunes du Conseil Municipal n'ont pas pour autant renoncé à leur vœu. C'est ainsi que le 28 septembre la diffusion du film « Intouchable » était organisée dans la salle des fêtes, avec le partenariat technique de l'Œil du Ciron et logistique de l'association Noailan Histoire et Patrimoine.

Vous avez été nombreux à venir assister à la séance, et à avoir apprécié le principe du « cinéma à domicile ». Environ 200 spectateurs ont été accueillis par les jeunes, et l'entrée, laissée à la libre participation, a permis de récolter une somme non négligeable qui sera investie pour la réalisation d'un projet des jeunes conseillers. Fort de ce premier succès, le Conseil des Jeunes projette pour 2014 une séance en bonne et due forme, en extérieur.

### Une visite de l'Assemblée Nationale pour l'apprentissage de la citoyenneté



Le 22 octobre dernier, le Conseil Municipal des Jeunes, accompagné d'une partie du Conseil Municipal et de parents, a répondu à l'invitation lancée par Monsieur le Député Gilles Savary et s'est donc rendu à l'Assemblée Nationale pour une visite privilégiée. Une journée fort éprouvante, avec un aller-retour en TGV dans la journée, et une visite marathon de Paris avant le rendez-vous à l'Assemblée en milieu d'après-midi. Une visite fort instructive, qui a suscité beaucoup d'intérêt et de questionnements de la part des jeunes, avec en conclusion, l'entrée dans l'hémicycle pour assister aux débats d'une commission parlementaire à laquelle participaient députés et ministres.

### Forêt des enfants : opération réussie !

Samedi 30 novembre, une forêt est née. C'est sur une parcelle de terrain de la propriété de Monsieur Dubernet qu'une centaine d'enfants, accompagnés des parents, est venue retirer l'arbre qu'ils avaient pu réserver. Tulipier de Virginie, Liquidambar, noyer ou encore tilleul, autant d'arbres qui ont été plantés lors de cette matinée organisée par le Conseil Municipal des Jeunes. L'objectif : sensibiliser les plus petits à l'environnement, à la forêt et à la citoyenneté, en accomplissant un geste responsabilisant et engageant chaque nouveau propriétaire d'arbre à l'entretien de son plant. Pari réussi pour les jeunes, puisque les retours des petits comme des grands ont été très largement positifs. L'an prochain, les enfants arrivant à l'âge de six ans pourront apporter leur contribution en plantant un nouvel arbre et agrandir ainsi la forêt baptisée « Forêt de Carol », en hommage à Monsieur Dubernet qui était lui-même un profond amoureux des arbres.





# ELECTIONS MUNICIPALES :

## 23 ET 30 MARS 2014

### Inscriptions sur les listes électorales : jusqu'au 31 décembre 2013 inclus

L'inscription sur les listes électorales des habitants majeurs de la commune de résidence s'effectuera jusqu'au 31 décembre 2013 inclus.

Pour procéder à votre inscription : rendez-vous en mairie, aux horaires d'ouverture des bureaux, muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile :

- ◇ du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30
- ◇ Le lundi après-midi de 14h à 19h
- ◇ Les mardis, mercredis et vendredis après-midis de 14h à 17h

**Attention : passé le 31 décembre 2013, aucune inscription ne pourra être admise !**

Les prochaines élections municipales et communautaires auront lieu les 23 et 30 mars 2014.

### CHANGEMENT DU MODE DE SCRUTIN DANS VOTRE COMMUNE !

La loi n°2013-403 du 17 mai 2013 a abaissé à 1000 habitants le seuil de scrutin de liste. La commune de Noailan se situant au-dessus de ce seuil avec 1600 habitants, les élections auront par conséquent lieu selon un mode de scrutin de liste à la proportionnelle, à deux tours. Les listes devront être :

- ◇ **COMPLÈTES** : comprenant d'une part autant de noms de conseillers municipaux à élire et d'autre part les noms des candidats communautaires à élire.
- ◇ **PARITAIRES** : comprenant alternativement une personne de chaque sexe.

Chaque liste devra préciser par un système de fléchage les candidats à la communauté de communes. Les listes devront donc compter deux colonnes distinctes, une pour le Conseil Municipal (19 noms), et une pour la CdC (2 titulaires et 1 suppléant). Les candidats à la CdC devront bien entendu être aussi candidats à la commune.

**VOUS NE POURREZ PLUS RAYER OU AJOUTER DES NOMS,  
NI MODIFIER L'ORDRE DE PRESENTATION DES CANDIDATS**

### Fonctionnement des élections

**LE VOTE** : Pour être élu au premier tour, il faut qu'une liste obtienne la majorité absolue (50% des voix plus une). Elle reçoit alors la moitié des sièges à pourvoir. L'autre moitié est répartie à la proportionnelle entre toutes les listes ayant au moins 10% des voix. En cas de second tour, seules les listes ayant obtenu au premier tour au moins 10% des suffrages exprimés sont autorisées à se maintenir.

### Festival d'Uzeste Musical le 19 août

C'est avec une lecture de Richard Bohringer, accompagnée au piano par Bernard Lubat, que le festival d'Uzeste Musical a fait étape à Noailan en cette douce soirée d'août. Une soirée en extérieur, sur le parvis de l'église, qui a rassemblé de nombreux spectateurs. À l'issue de la représentation, la diffusion du film « le destin de Juliette », a permis de prolonger cette soirée.



### Fête de la Saint-Vincent 31 août et 1<sup>er</sup> septembre



La fête de la Saint-Vincent est une vieille tradition Noaillanaise. Le Comité des Fêtes a encore beaucoup travaillé pour faire de cette édition une réussite. Avec les attractions gonflables gratuites et les manèges divers, le week-end a connu une forte fréquentation.

L'occasion se prêtant à la fête et à la convivialité, le samedi soir était consacré au repas du Comité des fêtes qui a également fait salle comble, et le dimanche soir, après une représentation de danse country des *Calamity Dance*, le feu d'artifice a été cette année encore d'une qualité exceptionnelle et a illuminé les yeux des petits comme des grands. Merci et à l'an prochain !

### Concert du groupe Davaï le 7 septembre

Dans l'église sonnaient des rythmes d'Europe de l'Est. Et pour cause, le groupe *Davaï*, dont le chanteur est un Noaillanais d'origine russe, donnait en ce 7 septembre une représentation organisée par *Noailan Histoire et Patrimoine*.

Un concert de chants russes, tziganes et traditionnels d'Europe de l'Est au son des instruments à corde et à vent qui ont invité les auditeurs à un voyage au cœur de la tradition et du folklore slave. Une forte participation des spectateurs pour ce spectacle qui s'est achevé sur le traditionnel « Kalinka »



### La rencontre de Bonjour Madinina et des Orchidées



L'association *Bonjour Madinina*, créée pour le projet d'échange avec la Martinique, s'est rendue sur la commune des Trois Ilets du 28 septembre au 5 octobre et a rencontré l'association familiale *Les Orchidées*. Ensemble, les deux associations ont multiplié les séances de travail et les rencontres avec les institutions et élus locaux afin de mettre au point un projet de coopération entre les deux contrées permis dans le cadre d'une programme LEADER européen.

Le point d'orgue de ces rencontres s'est tenu à la CdC de Sainte Luce le 3 octobre, et a réuni les trois territoires LEADER Martiniquais, la direction régionale de l'agriculture et le Conseil Départemental des associations familiales laïques. Le travail commun a fait émerger un projet d'échange

basé sur les jardins traditionnels, qui sera l'occasion d'intervenir auprès des jeunes et des familles, et créer une dynamique intergénérationnelle. Déjà l'association *Bonjour Madinina* s'est rapprochée de la Communauté de Communes et prépare un projet avec les enfants des Accueils de Loisirs sur le thème des jardins traditionnels, avec au programme, la découverte de plantes originales et des recettes de cuisine qui fera l'objet d'un petit livret envoyé en Martinique dans le cadre de l'échange. Le rapport complet du séjour sera disponible en consultation à la bibliothèque municipale dès le début de l'année 2014.

### Journée propre et vide grenier le 29 septembre



Ce dimanche de mi-saison était placé sous le signe du développement durable. Alors que se tenait sur la place du bourg le vide-grenier du Foyer Rural qui a permis à beaucoup de faire de bonnes affaires, un geste citoyen s'organisait de l'autre côté du bourg, avec la journée propre pilotée par *Bien Vivre à Noailan*.

Une matinée qui a une nouvelle fois rassemblé petits et grands pour un parcours à la recherche des déchets disséminés çà et là dans la commune, et qui a permis de remplir de nombreux sacs...



### Concert du ténor Christian Moulié le 20 octobre

Après les chants slaves, ce sont des chansons françaises au son de la voix ténor de Christian Moulié ont résonné dans l'église le 20 octobre dernier. Accompagné d'un pianiste et d'une violoniste, Christian Moulié a comblé l'espace de sa voix puissante.

Un concert organisé par *Bien Vivre à Noaillan*, qui a rassemblée les amoureux de quelques grands classiques tels que « Ma Gascogne » ou encore « Ave Maria ».

### Exposition photos « Noaillan hier et aujourd'hui »

Le week-end du 11 novembre se tenait dans la salle de l'ancienne mairie, une exposition photos organisée par *Noaillan Histoire et Patrimoine*. Des photos anciennes et récentes, présentant le Noaillan d'autrefois, et celui d'aujourd'hui, et qui retracent l'évolution du bourg, des quartiers et des bâtiments tels que le château ou les maisons de la place Général Leclerc et de la Saubotte.

Un petit jeu s'est même improvisé pour reconnaître sur les photos certains membres de l'assistance alors encore enfants. Et quelques-uns ont été démasqués !



### Les Bourses de l'association des Parents d'Elèves Noaillan - Villandraut



La fin de l'année est désormais traditionnellement associée aux bourses de l'association des Parents d'Elèves. Que ce soit la bourse aux vêtements du 9 novembre ou la bourse aux jouets du 23 novembre, toutes attirent de plus en plus de familles à la recherche de bonnes affaires, d'autant que la plus grande majorité des objets déposés par les particuliers et vendus sont dans un état irréprochable, voire parfois neufs. De quoi trouver donc habits pour les enfants ou futurs cadeaux de Noël à petits prix. C'est aussi l'occasion de maintenir un lien social puisque les bourses sont aussi un lieu de rencontres et de discussions entre les parents des deux communes de Noaillan

et Villandraut. Preuve de son succès, l'association voit le nombre de ses bénévoles accroître à chaque édition.



### Saint Nicolas est repassé par Noaillan

C'est sur l'invitation de *Bien Vivre à Noaillan*, de *Villandraut Animation Loisirs* et de *l'association du Musée de Villandraut* que Saint Nicolas a fait une apparition à la salle des fêtes le 8 décembre dernier. Les enfants, tous rassemblés autour de comptines, ont eu la surprise de la visite de Saint-Nicolas qui leur a rappelé – bien que nul doute ils ne l'aient pas oublié – que l'heure de déposer les souliers sous le sapin de Noël arrivait à grands pas.

Une après-midi agréable qui s'est achevée autour d'un goûter pour le plus grand bonheur des petits gourmands.

### Les prochains rendez-vous

Vendredi 20 décembre : Noël à l'école à 16h30 avec marché de Noël

Dimanche 5 janvier : goûter des aînés, à partir de 15h00 à la salle des fêtes

Dimanche 12 janvier : vœux de la municipalité à 11h00 à la salle des fêtes

### Fermeture de la bibliothèque

À l'occasion des fêtes de fin d'année, la bibliothèque municipale sera fermée du 24 décembre au 1<sup>er</sup> janvier inclus.

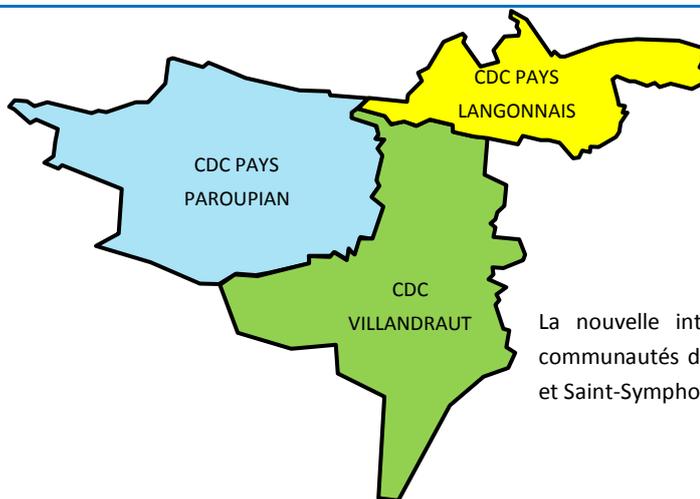
Ouverture à partir du jeudi 2 janvier. Toute l'équipe d'*Ami Mots* vous souhaite de très bonnes fêtes !

## FICHE D'IDENTITÉ

29 COMMUNES  
POPULATION : 29 629 habitants

1 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :

1 Président et des Vices-Président(e)s  
48 délégués communautaires  
Près de 200 agents du service public



La nouvelle intercommunalité regroupe les trois communautés de communes de Langon, Villandraut et Saint-Symphorien

COMMUNES	HABITANTS	DELEGUES
Bieujac *	504	1
Bommes *	476	1
Castets en Dorthe *	1 211	1
Coimères *	866	1
Fargues	1 604	2
Langon	7 391	12
Léogéats *	720	1
Mazères *	669	1
Roaillan	1 318	2
Saint-Loubert *	185	1
St-Pardon de Conques*	540	1
St-Pierre de Mons *	1 077	1
Sauternes *	732	1
Toulenne	2582	4
Bourideys *	91	1
Cazalis *	231	1
Lucmau *	215	1
Noaillan	1 564	2
Pompéjac *	240	1
Préchac *	1 038	1
Uzeste *	449	1
Villandraut *	969	1
Balizac *	451	1
Hostens	1 337	2
Louchats *	709	1
Origne *	176	1
St-Léger de Balson *	317	1
St-Symphorien	1 742	2
Le Tuzan *	225	1
<b>TOTAL</b>	<b>29 629</b>	<b>48</b>

Les trois communautés de Communes du Pays de Langon, Villandraut et Pays Paroupien ne feront qu'une au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Sur le plan légal, la CdC du canton de Villandraut tout comme celle du Pays Paroupien ayant moins de 5000 habitants, la loi obligeait à une extension de territoire.

Une grande partie des élus de nos territoires et des populations vivant sur ces bassins de vie sont convaincus qu'une intercommunalité rassemblant le Sud-Gironde permettra une véritable dynamique face aux grands ensembles qui se structurent à nos portes (Bordelais, Libournais, bassin d'Arcachon et Marmandais).

Pour ne pas devenir une simple voie de traverse, nous devons être solidaires les uns des autres, nous rassembler le long des grandes voies de communication pour favoriser développement économique, qualité de services aux populations et essor touristique.

La taille de cette future CdC permettra de conforter les services déjà exercés dans le cadre de nos compétences respectives mais sans doute aussi de les distribuer de façon plus complète et plus juste sur l'ensemble du territoire. D'ici le début 2014 et pendant les deux ans qui suivront un travail de mutualisation sera mené pour réaliser pour porter les projets sociaux et économiques trop importants pour chacune des communes isolées.

Pour autant, les communes resteront la référence de proximité indiscutable et seront associées systématiquement aux décisions, aux projets, aux règlements. De même, les services de proximité comme les Aides à Domicile resteront basés à Noaillan et nos structures jeunesse continueront à exercer sur l'ensemble du canton.

### . La gouvernance :

De par la loi, Monsieur Philippe Plagnol, actuel président de la CDC du Pays de Langon, prendra la présidence de la Communauté de Communes du Sud-Gironde jusqu'aux élections municipales au mois de mars 2014, élections qui désigneront aussi les élus communautaires.

Chacune des 29 communes disposera d'au moins 1 représentant titulaire au conseil communautaire et d'un délégué suppléant, conformément au nombre de ses habitants. La commune de Langon étant la plus fortement peuplée aura 12 sièges, Toulenne 4, et les communes de Fargues,

Roaillan, Noaillan, Hostens et Saint-Symphorien auront 2 sièges.

### . Les compétences : Organiser le territoire

Développement économique et aménagement du territoire, entretien et gestion des cours d'eau, collecte et traitement des déchets, participation au Schéma de Cohérence Territoriale du Sud-Gironde pour encadrer l'urbanisation et préserver les ressources naturelles et les paysages.

### . Les services : Maintenir l'indispensable lien de proximité

Pour l'ensemble de la population : Petite enfance, enfance et jeunesse, personnes âgées, transports, services culturels et équipements sportifs communautaires.

## Les prochaines étapes de l'intercommunalité

Avant fin décembre : Arrêté préfectoral de fusion

1<sup>er</sup> janvier 2014 : création de la nouvelle cdc

2014 – 2015 : possibilité d'exercice différencié des compétences selon les découpages actuels des 3 CDC avec dans cet intervalle un travail portant sur l'harmonisation de ces compétences pour la définir « l'intérêt communautaire » de la grande CDC

2016 – 2017 : vers un nouvel élargissement du territoire ?